

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Pour les prestations fournies conformément à une lettre de mission préalable, le tarif horaire applicable pour 2018 est de 150 € Hors taxes de l'heure.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Pour les prestations relatives à la commercialisation d'un produit immobilier, la commission de commercialisation sera payée par le promoteur et pourra être communiquée sur demande au client.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, vous pouvez contacter M FRAISSE qui s'engage à vous répondre dans un délai de :

- 7 jours ouvrés maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date de réponse au client

### Médiateurs compétents :

**Pour les activités de CIF :** Mme Marielle COHEN BRANCHE, médiateur de l'AMF, 17  
Place de la Bourse 75082 Paris cedex 2

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF>

**Pour les activités d'assurance :** La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 75441 Paris  
Cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

**Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :** Médiation de la consommation- ANM Conso  
62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

<http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp>

<http://www.anm-conso.com/anacofi-immo>



# Conseil en gestion de patrimoine

Fait à

Le

Signature client

## STATUTS REGLEMENTES

**SARL au capital de 100 000 €**  
**Siège social : 27 rue de Metz 31000 TOULOUSE - FRANCE**  
**Tel : 05 62 72 84 23 – Fax 05 62 80 87 66 -- Mail : [contact@financieredumidi.fr](mailto:contact@financieredumidi.fr)**  
**SIREN 494 263 221 RCS Toulouse**  
**N° TVA intracommunautaire : FR48494263221**  
**Code NAF / APE 703 E**

**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du code des assurances.**

**Contrat n°114240090 souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles.**

**Activités couvertes : conseil en gestion de patrimoine IOBSP, CIF, Agent immobilier, CJA, courtage en assurances de personnes**

▪ **Conseiller en investissements financiers**, référencé sous le n° E002231 par l'Association Nationale des Conseillers financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. <http://www.anacofi.asso.fr>

▪ **Courtier en Banque et service de paiement** (Intermédiaire en opérations de banque et service de paiement IOBSP) n° 07 031 088 démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants :

Partenaires	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
- FINAVEO	PSI	Mandat	Commission
- Cholet Dupont	PSI	Mandat	Commission
- Banque Courtois	Banque	Courtage	Honoraires
- BNP Paribas	Banque	Courtage	Honoraires
- Crédit Agricole	Banque	Courtage	Honoraires

▪ **Courtier en assurance** inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 031 088. Positionné dans la catégorie « B » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

Partenaires	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
- MMA Expertise	Assureur	Courtage	Commission
- Axa (THEMA)	Assureur	Courtage	Commission
- CARDIF	Assureur	Courtage	Commission
- GENERALI	Assureur	Courtage	Commission
- APRIL	Assureur	Courtage	Commission
- AVIVA	Assureur	Courtage	Commission

Les activités de courtier en banque et d'intermédiaire en assurance sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout, 75 436 Paris Cedex 09 et <http://www.acpr.banque-france.fr/acceuil.html>

▪ **Agent Immobilier Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce** n° CPI 3101 2017 000 018 183 délivrée par la Préfecture de la Haute Garonne. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Activité contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

*Membre du réseau interprofessionnel TRANSVERSAL  
Regroupement de professionnels à votre service*

**Siège social**  
**27 rue de Metz**  
**31000 TOULOUSE**

**Tel. : 05 62 72 84 23**  
**Fax : 05 62 80 87 66**

**Email : [contact@financieredumidi.fr](mailto:contact@financieredumidi.fr)**